



SYNDICAT DE LA FILIÈRE BOIS

Monsieur Vincent Abt

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne

75348 Paris SP 07

Paris, le 27 septembre 2017

Objet : Réunion de travail du 26/09/17 sur l'accès pour tous à la ressource et l'exportation de grumes.

Monsieur le Conseiller,

Nous tenions à vous remercier pour l'accueil que vous nous avez réservé et pour l'échange approfondi qu'a permis ce tour d'horizon complet sur les difficultés que rencontrent actuellement les exploitants forestiers pour exercer sereinement leur activité.

Nous avons pris bonne note de votre souhait de voir notre profession être source d'initiatives et d'innovation pour optimiser la compétitivité de la Filière Bois.

En accord avec les autres syndicats professionnels de la filière (UCFF, Fransylva, EFF, FNEDT...) que nous avons rencontrés hier, nous ferons dans les prochains jours des propositions au Ministre de l'Agriculture pour optimiser la mobilisation des essences secondaires (Hêtre, Frêne, Peuplier, gros résineux...) qui n'intéressent pas les transformateurs français et dont l'export contribue à réduire le déficit de la filière bois et celui de notre balance commerciale.

Cette démarche constructive doit pouvoir, en contrepartie, s'accompagner d'un soutien du gouvernement à nos activités dont la pérennité est essentielle au fonctionnement harmonieux de la filière bois et au développement durable de nos forêts.

Cela passe par :

- Un alignement de la redevance phytosanitaire applicable actuellement au traitement thermique (qui ne nécessite aucun traitement chimique) sur le barème prévu pour l'écorçage et la possibilité demain (quand l'Anses aura validé la demande d'AMM déposée par Arysta) d'utiliser le Forester par brumisation en zone dédiée, notamment pour les essences secondaires pour qui la redevance actuelle représente de 30 à 40% de leur prix de vente FOB,

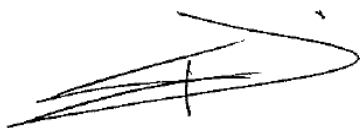
- La suppression de l'article 4 du dispositif de labellisation UE qui interdit pour ses signataires d'exporter des chênes de qualité inférieure issus aussi bien des ventes publiques ONF (lots non-labellisés) que des achats aux communes et aux propriétaires privés.
- L'engagement par l'ONF que :
 - . Les appels d'offres des bois d'œuvre vendus en bloc et sur pied représenteront au moins, dans chaque région ONF, 75% des volumes commercialisés,
 - . Le façonnage par l'ONF se limitera aux coupes difficiles à exploiter, au cas d'urgences sanitaires et aux coupes invendues dont l'écart de prix est important avec le mieux disant,
 - . Les contrats d'approvisionnement porteront exclusivement sur des bois sur pied (ce qui évitera la multiplication de surbilles abandonnées en forêt faute d'acquéreurs), que leurs prix seront transparents pour écarter tout soupçon de favoritisme et qu'ils ne représenteront pas plus de 40% de l'approvisionnement annuel des acheteurs (Ce qui avait été annoncé à l'origine par l'ONF).

Afin de dépasser d'inutiles antagonismes entre ses différents acteurs (qui doivent collaborer et ne pas s'opposer) et ramener la sérénité dans une filière dont l'équilibre est fortement menacé, nous vous renouvelons notre demande :

- D'organiser, avant la fin de l'année, une table ronde au Ministère de l'Agriculture avec ses principaux maillons afin de faire un bilan de la situation et remettre de l'huile dans les rouages là où cela s'avère nécessaire,
- Nommer une mission sénatoriale afin de vérifier l'inventaire forestier national, évaluer la ressource et ses modes de commercialisation, notamment par l'ONF.

Fort de la volonté affichée du Président de la République de libérer les entreprises des carcans qui les empêchent d'avancer et de faciliter l'esprit entrepreneurial, notre profession – comme de nombreux français - avait placé de grands espoirs dans son arrivée au pouvoir, nous attendons, aujourd'hui, que les propos tenus durant la campagne électorale s'appliquent à notre activité quotidienne.

Dans l'attente de réponses positives à nos différentes demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller, en l'assurance de nos salutations respectueuses.



David Caillouel,
Président du Syndicat de la Filière Bois (SFB)
Tel 06 14 15 42 09

Copie : Jean-Marie Lejeune

**Syndicat de la Filière Bois - 31, rue de Paris – 06000 Nice –
syndicatdelafilierebois@gmail.com – site internet : www.sfbois.com**